



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

Ecole Élémentaire – Réfection des cheneaux - SIEGRIST

Le Maire de Royat,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 5211-1, L 52112, L 2122-22 et L 2122-23,

VU le Code de la commande publique, et notamment ses articles R2100-1 à R3381-4, applicable à compter du 01/04/2019 concernant la passation des marchés publics,

VU le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

VU la Délibération du Conseil municipal D2023-074 en date du 13/12/2023 donnant délégation à M. le Maire d'un certain nombre de compétences,

VU la délibération du Conseil municipal n° D2024-026 en date du 10/04/2024 portant approbation du budget primitif 2024,

VU la consultation réalisée auprès de 3 entreprises en date du 30/09/2024 par le service technique de la Ville de Royat,

VU la proposition de l'entreprise SIEGRIST, en date du 03/10/2024,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de prévoir la réfection des cheneaux de l'école élémentaire de la ville de Royat,

CONSIDERANT que cette dépense est inscrite au budget primitif 2024 du budget principal de Royat, en date du 10/04/2024,

DECIDE

Article 1 : L'entreprise SIEGRIST sise 7 Ter Rue de l'Industrie 63800 COURNON D'Auvergne, est retenue pour effectuer la réfection des cheneaux de l'école élémentaire de la ville de Royat, pour un montant de 48 726.00 € HT soit **58 471.20 € TTC**.

Article 2 : Les caractéristiques et le contrat sur les bases précitées sont annexés à la présente décision.

Article 3 : Ampliation de la présente décision à :

- Monsieur le Trésorier Principal Clermont Métropole
- L'entreprise SIEGRIST
- M. le Directeur Général des Services pour exécution.

Fait à Royat, le 09/10/2024

Le Maire,

Marcel ALEDO

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification, par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.



04 73 26 34 80 - www.siegrist-sas.fr

| DEVIS | | MAIRIE DE ROYAT 46 Bd Barrieu 63130 ROYAT |
|--|-------------------|--|
| Référence : 20240302 | Date : 03/10/2024 | |
| Adresse Chantier : Ecole élémentaire Jules Ferry 63130 ROYAT | | |
| Objet du devis REFECTION - VARIANTE | | |

| N° | Désignation | Un | Quantité | Prix unit. | Montant H.T. | TVA |
|----|---|----|----------|------------|--------------|-----|
| 1 | Réfection des cheneaux Zinc comprenant dépose des existants et évacuation - démolition des abouts d'aretiers scellés - évacuation des gravats - Fourniture et pose d'un chéneau volant dév.0.33 en Zinc en remplacement du chéneau encaissé existant L'ensemble | ML | 150,000 | 240,000 | 36 000,00 | 4 |
| 2 | Rajout d'un rang de tuiles à l'égout | ML | 150,000 | 35,000 | 5 250,00 | 4 |
| 3 | Dilatations | U | 22,000 | 88,000 | 1 936,00 | 4 |
| 4 | Angles soudés | U | 20,000 | 95,000 | 1 900,00 | 4 |
| 5 | Naissances | U | 14,000 | 60,000 | 840,00 | 4 |
| 6 | Pies de noue en Zinc | U | 8,000 | 350,000 | 2 800,00 | 4 |

N.B: La mise en œuvre de chéneaux volants est fortement recommandée, techniquement permet de donner une pente en direction des évacuations, les soudures sont plus durables, en cas d'éventuelles fuites la goutte d'eau tombera à l'extérieur, contrairement aux chéneaux encaissés.

Use finances

*Bon pour accord,
M. Maire,
M. MERO*

Royal le 03/10/2024

| | |
|---------------------------------|------------------|
| Total H.T. | 48 726,00 |
| Total T.V.A. 4 (20,00 %) | 9 745,20 |
| Total T.T.C. | 58 471,20 |
| Net à payer (Euro) | 58 471,20 |

A : le : / /

Devis N° 20240302

Mode de Règlement :

Signature Client :

Devis valable 1 mois. Si acceptation du devis, retour d'un exemplaire daté et signé précédé de la mention bon pour accord.

La signature du présent devis vaut pour acceptation des Conditions Générales de Ventes, disponibles sur demande.

*Assurance souscrite auprès de GAN ASSURANCES 10 Place Gaillard à Clermont - Ferrand.
Tel : 04 73 29 05 79 - email : clermont-lapardieu@gan.fr*